

QUESTIONS D'ACTUALITE EN SEANCE PLENIERE

(Règlement art. 83)

Transmise le	18 février 2025	Par	
Auteur	Caroline Cassart-Mailleux	Ministre	Valérie Glatigny
Objet	93.000 élèves en décrochage scolaire		

On parle de décrochage scolaire à partir de neuf demi-jours d'absences non justifiées sur une année. En 2019-2020, on dénombrait 32.000 élèves décrocheurs. Depuis, et c'est intéressant à relever car sur cette période la notion de décrocheur est restée à neuf demi-jours, on fait face à une hausse constante du phénomène puisque l'an dernier, on a compté un peu plus de 93.000 élèves décrocheurs, dont 31.806 dans l'enseignement fondamental.

Madame la Ministre, disposez-vous des chiffres plus précis pour l'enseignement maternel? Le phénomène est-il homogène sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou constatez-vous des disparités à ce sujet?

Sur le terrain, il me revient que le signalement de ces absence injustifiées tarde parfois. Vous avez annoncé le retour au courrier initial adressée aux parents ne respectant pas l'obligation scolaire et c'est une bonne chose. Toutefois, les CPMS ne pourraient-ils pas être davantage proactif en cas d'absentéisme injustifié? Quelle est la procédure lorsque le plafond est atteint? Serait-il envisageable d'améliorer la collaboration avec les CPAS et/ou les services d'aide à l'enfance?

Justification de l'élément d'actualité

Le Soir – 18 février 2025 – « Un élève sur huit en décrochage scolaire »

La réponse de la Ministre

Madame la Députée, il convient de nuancer ces chiffres très alarmants. On parle maintenant de décrochage scolaire à partir de neuf demi-journées d'absence. Auparavant, il fallait pour ce faire en comptabiliser trente. La hausse des chiffres dont vous faites état résulte également de l'abaissement de l'obligation scolaire à l'âge de cinq ans.

Les chiffres que vous avancez n'en sont pas moins interpellants. Ils révèlent une très forte hétérogénéité du public scolaire dans les classes et peut-être une certaine difficulté des enseignants à y faire face. Les zones plus particulièrement touchées sont la Région de Bruxelles-Capitale, la province de Liège et la province du Hainaut. Par ailleurs, faute de chiffres disponibles, il nous est difficile d'évaluer l'impact du phénomène dans l'enseignement maternel. Cependant, nous savons que le taux de fréquentation scolaire à partir de l'âge de trois ans s'élève globalement à 95 %, avec une disparité entre d'une part la Région wallonne qui enregistre un taux de 98 % et, d'autre part, la Région bruxelloise qui enregistre un taux de seulement 85 %. Il est nécessaire de prendre en compte cette différence.

Que pouvons-nous faire pour enrayer le phénomène? Vous évoquez la nécessaire responsabilisation des parents et la possibilité de leur envoyer plus rapidement un courrier alarmiste sur les conséquences des absences de leurs enfants. En effet, l'absentéisme fait souvent partie des signaux faibles annonçant un futur décrochage scolaire. Nous devons donc impliquer les parents à temps.

Vous évoquez également le rôle des centres PMS, qui enregistrent une augmentation de 70 % des signalements de décrochage scolaire. Il est important de transmettre ces signalements aux centres, même si un enfant ou un jeune a le droit de refuser d'entrer en contact avec leurs travailleurs. Il me paraît également judicieux de travailler avec les services d'accrochage scolaire (SAS) et les cellules d'intégration scolaire (CIS), dont une vient d'ailleurs d'être renforcée. Le problème du décrochage scolaire nécessite une approche holistique.